



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif des services aux élèves handicapés
et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
tenue le mercredi 25 avril 2012 à 19 h 30 à la salle 238
du siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à Montmagny

- Sont présentes : Mesdames Chantal Carrier, Nathalie Tremblay, Amélie Pelletier, France Létourneau, Éline Boulanger, Nadine Demers, Johanne Laliberté, Sophie Labbé, Caroline Isabelle et Marie-Christine Blais, secrétaire de réunion par intérim.
- Sont absentes : Mesdames Nancy Maheux, Lucie Gauthier, Marie-Josée Neault, Julie Théberge, Karen Roberge.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Ouverture de la rencontre à 19 h 35. Madame Caroline Isabelle souhaite la bienvenue aux membres du comité et laisse la parole à madame Amélie Pelletier, présidente. Cette dernière souhaite également la bienvenue à toutes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Amélie Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de madame Nathalie Tremblay et appuyé de madame Johanne Laliberté, l'ordre du jour est adopté.

Adopté.-

3. VERIFICATION DU QUORUM

Les membres présents confirment le quorum.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 26 OCTOBRE 2011 ET DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Une lecture préalable des comptes rendus a été faite par les membres. Proposé par madame Nathalie Tremblay et adopté par madame Éline Boulanger.

Adopté.-

5. SUIVI AUX COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 26 OCTOBRE 2011 ET DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Madame Caroline Isabelle précise que la proposition de madame Johanne Laliberté concernant une modification à apporter aux règles de régie interne lors de la rencontre du 26 octobre dernier sera entérinée à la première rencontre du comité EHDAA de l'année scolaire 2012-2013.

Madame Amélie Pelletier mentionne que des modifications seront apportées au sujet de la Loi 21. Certains termes utilisés seront revus de sorte qu'ils soient plus faciles à comprendre. Les troubles d'apprentissage ne seront plus considérés comme des troubles mentaux.

6. PROJET DE LOI 56 : LOI VISANT A LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE A L'ECOLE

Madame Caroline Isabelle présente brièvement le contenu du nouveau projet de loi 56. Il apporte un nouvel éclairage à la Loi sur l'Instruction publique (L.I.P.) en précisant les devoirs et les responsabilités des écoles. Lors d'intimidation, le projet de loi indique que des mesures préventives, des mesures de soutien aux victimes et des mesures d'encadrement devront être mises en place par les écoles. De plus, les directions d'école devront faire un suivi à toute plainte suite à un acte de violence ou d'intimidation à la Direction générale ainsi qu'au Protecteur de l'élève. Les détails de ce suivi devant être transmis à la ministre ne sont pas précisés. Le projet de loi n'est pas encore adopté.

La Fédération des comités de parents du Québec a écrit un mémoire qui rejoint les propositions tenues par madame Claire Beaumont, PHD en psychopédagogie et professeure à la Faculté des Sciences de l'éducation à l'Université Laval, agissant à titre d'expert dans ce dossier. Il est remarqué qu'aucune place n'est accordée aux parents dans ce projet de loi. Aussi, les comités de parents, tout comme madame Beaumont, suggèrent de revoir certaines définitions (ex. Intimidation) afin de mieux comprendre de quoi il s'agit lorsque l'on réfère à l'intimidation (emploi délibéré et répété d'actes de violence de forme verbale, écrite, électronique, physique, psychologique ou sexuelle – exercé intentionnellement, directement ou indirectement, caractérisé par la domination d'un élève ou d'un groupe sur un autre élève et ayant comme effet d'entraîner un état d'insécurité et de détresse psychologique chez ce dernier [proposition de Beaumont, 2012]) et permettre de mieux agir selon le cas. Les comités de parents ne sont pas d'accord avec le nouveau rôle du Protecteur de l'élève à qui les directions d'école devront faire un suivi des situations de violence ou d'intimidation. Ce nouveau rôle de superviseur et d'évaluateur des mesures mises en place pour prévenir et lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles modifie le mandat général du Protecteur de l'élève.

7. DEMARCHE DE REFLEXION SUR L'ORGANISATION DES SERVICES COMPLEMENTAIRES (PROFESSIONNELS)

Madame Caroline Isabelle informe les membres sur la démarche de réflexion sur l'organisation des services complémentaires dans les écoles. Le Comité consultatif des Services éducatifs et les directions d'école ont déterminé les orientations devant soutenir l'organisation des services professionnels en soutien direct dans nos écoles. Les orientations sont :

- La prévention des difficultés : revoir le fonctionnement selon le modèle d'intervention à trois niveaux (R.A.I.), agir tôt (entrée à Passe-partout, préscolaire) et favoriser l'arrimage des différents services selon les différents ordres d'enseignement et avec les organismes externes;
- Flexibilité et stabilité du personnel professionnel ;
- Équitabilité des services : dans la distribution des services et dans l'affectation des professionnels (tenter d'éviter les trous de services dans certains pôles [ex. pôles 6 et 7]). Donner des conditions plus facilitantes aux professionnels afin de mieux desservir la clientèle.

Le plan d'action pour la prochaine année sera :

- Tendre vers une distribution/pôle (selon les opportunités);
- Cibler des **pôles témoins (pôles 1 et 6)** pour expérimenter la distribution/pôle :
 - Suivi/accompagnement;
 - Établir des mécanismes de concertation clinique (professionnels/directions);
 - Établir des mécanismes d'affectation/écoles selon les besoins.
- Sensibilisation/formation/implantation du modèle **RAI**;
- Élaborer les **cadres d'organisation** des :
 - Conseillères d'orientation;
 - Psychoéducatrices.
- Selon le cas, bonifier/préciser certains cadres d'organisation de service d'autres professionnels.

8. ANGLAIS INTENSIF : SERVICES AUX HDAA

Madame Caroline Isabelle informe les membres qu'une grande réflexion est entamée sur les services à offrir aux élèves HDAA en contexte d'enseignement de l'anglais intensif avec l'équipe de conseillères pédagogiques des Services complémentaires et la conseillère pédagogique en anglais de la Commission scolaire.

Dans les besoins prioritaires pour nos enseignantes orthopédagogues sont de :

- Connaître le contenu du programme de formation en anglais ;
- Les règles de la langue ;
- Identifier les zones de vulnérabilité des élèves HDAA ;
- Etc.

Les enseignantes orthopédagogues et les spécialistes en anglais auront besoin de beaucoup de formation conjointe :

- Connaître les particularités de la clientèle ;
- Le plan d'intervention ;
- La gestion de classe ;
- Etc.

Il est proposé par madame Sophie Labbé d'inclure dans le Plan d'action de la prochaine année de remettre un document d'informations à tous les parents des écoles qui donneront l'anglais intensif.

9. REVISION DU REGLEMENT-CADRE SUR LES PSYCHOTROPES (ALCOOL, DROGUE ET MEDICAMENT)

Dépôt d'un document.

Madame Caroline Isabelle informe les membres qu'à la demande du Conseil des commissaires, le règlement cadre sur les drogues de 1999 a été revu. Ce nouveau document a été construit par un comité de travail formé de l'équipe de direction de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, de l'organisme Ensemble On-D-tox, de monsieur Alain Paquet, psychologue et conseiller en stratégies d'intervention à la Commission scolaire, de madame Marie-Josée Neault, coordonnatrice au CSSS de Montmagny-L'Islet et de monsieur Marc-André Cloutier, policier intervenant en milieu scolaire (PIMS).

Le nouveau règlement sera en consultation publique jusqu'à la séance du conseil des commissaires du mois de juin où il sera déposé pour approbation.

10. COMITE DE PARENTS

Madame Amélie Pelletier mentionne que lors de la rencontre du comité de parents de la commission scolaire de mars dernier, les parents sont allés de mauvais commentaires concernant le discours de monsieur Gaston Rioux, président de la Fédération des comités de parents du Québec. Les commentaires tenus par monsieur Rioux, concernant les relations difficiles et le manque de communication entre les parents et le système d'éducation, plus particulièrement, entre les parents et les conseils d'établissement des écoles. Monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, déplore cette situation et ne souhaite pas que cela se passe dans notre commission scolaire. Il a donc fait parvenir un rapport à toutes les directions d'école afin qu'une discussion s'établisse entre les membres des conseils d'établissement concernant les relations et la communication directeur (trice) et conseil d'établissement. Les parents doivent donner leurs opinions afin que certaines lignes directrices soient élaborées à cet égard.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 UTILISATION DES COUVERTURES, DES VESTES ET AUTRES OBJETS LESTES

Dépôt d'un document.

Madame Caroline Isabelle dépose la note de service et le document qui ont été acheminés aux écoles en lien avec l'utilisation des objets lestés. Madame Caroline Isabelle précise qu'il n'y a pas de données officielles ou spécifiques quant à l'impact de l'utilisation de ce matériel sur les problématiques des élèves. Les Services complémentaires assurent un suivi dans les écoles et tentent de restreindre l'achat de ces objets. Les recommandations doivent être faites par des ergothérapeutes. L'utilisation doit se faire toujours sous surveillance, et ce, même au niveau du transport scolaire où l'utilisation de ce matériel doit être sur recommandation médicale.

11.2 CONGRES DE L'AQIS

Madame Caroline Isabelle informe les membres de la tenue d'un congrès les 24, 25 et 26 mai prochains à l'Hôtel des Seigneurs à Saint-Hyacinthe par l'Association québécoise de l'intégration sociale.

11.3 CONGRES DE LA FCPQ (INTIMIDATION ET INTEGRATION DES ELEVES HDAA)

Dépôt d'un document.

Madame Amélie Pelletier informe les membres de la tenue du congrès de la Fédération des comités de parents du Québec qui aura lieu les 1^{er} et 2 juin prochain à Saint-Augustin-de-Desmaures dont les thèmes principaux seront l'intégration des élèves HDAA ainsi que l'intimidation. Le comité EHDAA met un petit budget à la disposition d'un parent qui aimerait participer à ce congrès.

11.4 QUESTION TECHNIQUE

Madame Caroline Isabelle interroge les membres présents sur la possibilité de tenir les prochaines réunions du comité consultatif EHDAA selon les différents secteurs de provenance des membres. Après vérification, les rencontres pourraient se donner en alternance dans les secteurs de Bellechasse et Montmagny. L'idée de faire la tournée des différentes classes-ressources est retenue. Afin d'accommoder tous les membres, l'heure de tenue des réunions demeurera à 19 h 30.

12. CORRESPONDANCE

Madame Amélie Pelletier a reçu deux invitations : l'une provenant de la Fédération des comités de parents du Québec soit la brochure d'informations du congrès du mois de juin prochain et l'autre provenant de l'Association québécoise de l'intégration sociale soit la tenue de leur congrès les 24, 25 et 26 mai prochain.


13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 13 juin prochain.

14. FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre prend fin à 9 h, proposée par madame Sophie Labbé et appuyée par madame Chantal Carrier.


Madame Amélie Pelletier
Présidente


Madame Marie-Christine Blais
Secrétaire par intérim